

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-15

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 avril 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le huit avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de Membres Votants : 15
Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON et M. Bruno BOURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Florence PIRAT

VENTE DE TROIS LOTS DE SEPT TABLES AVEC CHARIOT

Monsieur le Maire rappelle la présence des anciennes tables de la salle d'animation qui sont stockées dans le local technique.

Le conseil municipal a décidé de vendre aux enchères trois lots, composés de sept tables sur chariot. La mise à prix était de 100€ par lot, sur le site AGORA STORE.

L'enchère la plus haute s'est élevée à 322€ pour le 1^{er} lot.

L'enchère la plus haute s'est élevée à 533€ pour le 2^{ème} lot.

L'enchère la plus haute s'est élevée à 152€ pour le 3^{ème} lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de vendre les trois lots, composés de sept tables sur chariot, sur le site AGORA STORE

ACCEPTE les enchères les plus élevée de 322€, 533€, ainsi que 152€.

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce projet ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Florence Pirat

Le Maire,

Gary Leroux

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 24/05/24
Publiée le 24/05/24

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240408-2024040815-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024